

cette époque, il prend la parole pour invoquer le règlement.

M. le **PRESIDENT**: Le représentant de Calgary-Ouest (M. Tweedie) et les autres membres du comité comprendront, j'en suis sûr, qu'il serait impossible d'avancer nos travaux, si tous les députés, en discutant cette question, revenaient dans la même mesure sur le passé de leurs collègues. Je dois prier encore une fois mon honorable ami de s'en tenir à la question soumise au comité.

M. **TWEEDIE**: Sans retracer la carrière de l'honorable député, je dirai simplement que nous nous sommes combattus un jour, que nous nous sommes unis ensuite et que maintenant mon honorable ami est un adhérent du parti progressiste. Je suis dans les rangs du vieux parti dans lequel nous étions unis. Il a franchi une étape de plus que moi, ce qui prouve que son allure est plus rapide que celle que j'ai jamais espéré atteindre.

Je voudrais citer d'autres exemples; mais, je me rends compte qu'il se fait tard et que la députation est probablement fatiguée. Pourtant, je tiens à faire observer au représentant de Red-Deer que je veux expédier de la façon ordinaire les travaux de la Chambre, mais que je n'entends pas me laisser chapitrer par lui, ni par d'autres. S'il est généralement entendu que personne n'est envoyé ici pour faire la leçon aux autres, nous expédierons plus vite les affaires publiques dont nous avons à nous occuper.

En terminant, monsieur le président, je tiens à dire que la Chambre et le pays en général doivent être bien aises que la présente discussion ait eu lieu ici, ce soir. Elle a prouvé que le parti libéral n'admet pas la doctrine du rappel des démissions anticipées et des arrangements avec des comités. Les partisans du ministère ne veulent pas du rappel, des démissions anticipées ni les arrangements avec des comités.

Deux hommes, parlant au nom du parti national progressiste, répudient la doctrine et deux autres déclarent que si entre 60 et 75 p. 100 de leurs commettants signent une pétition en faveur de leur démission, ils sont prêts à remettre leur mandat. Pas un seul membre, ici, aujourd'hui, ne s'est prononcé en faveur de la démission anticipée, ne s'est déclaré prêt à signer un engagement quelconque qui circonscrive sa conduite de député et qui laisse entre les mains du petit nombre d'électeurs la disposition de son mandat.

Pour me conformer à la proposition du solliciteur général intérimaire, qui défend le projet de loi, ainsi qu'aux suggestions de l'honorable représentant de Queen-et-Shelburne (M. Fielding) et du chef de l'opposition, je retire mon amendement.

M. le **PRESIDENT**: Plaît-il au comité de permettre à l'honorable membre de retirer son amendement.

(Non! non!)

M. **WHITE** (Alberta): Je veux protester contre la conduite du député qui prend cinq ou six heures de notre temps pour amuser la Chambre, sans même toucher à la question en délibération. Le comité ne doit pas tolérer qu'on en fasse ainsi au sujet d'expérimentation. L'objet de l'honorable membre (M. Tweedie) était, je crois, de connaître le sentiment de la Chambre, et je suis convaincu qu'il aurait exigé la mise aux voix s'il entrevoyait quelques chances de succès. Ou il a été trop loin ou il n'a pas été assez loin. S'il importe de connaître le sentiment de la Chambre sur une question, il importe de mettre cette question aux voix. Nous saurions alors à quoi nous en tenir. J'ai une autre objection à exprimer. Deux ou trois fois durant le cours de la semaine, l'honorable ministre de la Milice et de la Défense (M. Guthrie) qui a la direction du présent projet de loi, s'est plaint que l'opposition l'empêchait d'avancer.

L'hon. M. **GUTHRIE**: Je n'ai rien dit de la sorte.

M. **WHITE** (Alberta): Je rectifie et je dis qu'il s'est plaint de ce que le comité levait la séance trop tôt. Ce soir, lorsqu'un orateur qui n'était pas du tout dans la question, qui ne faisait simplement qu'amuser la Chambre, s'est déclaré prêt à terminer ses remarques, le ministre lui a dit: "Continuez donc". Je conclus que le ministre n'est pas sincère lorsqu'il dit que l'opposition ne veut pas expédier le travail de la Chambre.

Je n'ai pas entendu l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Tweedie) faire mention du présent amendement une seule fois ce soir. Alors, je ne comprends pas toute cette alarme au sujet du mandat impératif. Quelque association de l'extérieur, qui n'a rien à voir à la Chambre, passe une résolution exposant certains principes qui rallient l'adhésion de tous ses membres. Je ne vois pas que la Chambre ait raison d'y faire objection. N'était-ce d'un engagement